

Bougaunee

Chapitre

Liasse Premiere



Des Donations

Donnation faite Sav Durand de Roue et adhuus

Bougaunee

En faveur des religieux de Bonnecombe de ses droits biens et  
Sopensions qui il avoit Bougaunee en l'annee de Lan 1192

No . . . . . 1

Donnation faite par Seyriols, et Sa Seuv, aux

Sevriols

Religieux de Bonnecombe de La moite du fief de gorsau  
En l'annee de Lan 1194 No . . . . . 2

Donnation faite Sav hugues de paut en faveur

Marilline

des religieux de Donnoumbe, d'une maison dans le foye  
de mariilhac de trois mines de vin de Censive, et de  
ses herbages en date de l'an 1194. No . . . . . 3

Rachapt fait par les religieux de Donnoumbe

Larroque & Guilhaume d'ouhoume des terres, et de trois deniers de  
rente sur Larroque de Larroque en date de l'an 1195  
Cotte No . . . . . A.

Donnation faite par le seigneur de Donnoumbe, seigneur de  
mairtors

Et m. raymond Neles de mariilhac en faveur des religieux  
de Donnoumbe, des droits qu'ils avoient sur les vignes de  
mairtors en date de l'an 1197 No . . . . . 5.

Donnation faite par hugues de ponal aux  
Dogaunes

Religieux de Donnoumbe, de l'abbe de Cinq masage  
Et d'une vigne a Dogaunes, avec promesse de sa part  
de rien exiger a raison des biens dont la maison  
de Donnoumbe possede a mariilhac, contenant Confirmation  
de la possession d'iceux en date de l'an 1199. No . . . . . 6.



*Coulombrenque*  
**Donnation** faite par Golsferij de Sarau  
 de l'abbé de Coulombre d'une pendarie dite hermenne  
 et d'une vigne a Coulombrenque de Bogaines en date de Lan  
 1204. N° 7

*Cayrel*  
**Donnation** faite par hugues de Borneu lu  
 saruode l'abbé de Coulombre de la moitié de la  
 pagesie de l'ependarie hermenne et d'une vigne a  
 Cayrel en date de Lan 1212. N° 8

*fontaine  
dazantelle*  
**Donnation** faite par la veuve de Bertrand  
 dumar aux religieuses de Coulombre d'une vigne a la  
 fontaine dazantelle en date de Lan 1248. N° 9

*Bogaines*  
**Donnation** faite par pyrouelle fournelle aux  
 Religieuses de Coulombre de deux pièces de terre a  
 Bogaines en date de Lan 1266. N° 10

*laure*  
**Donnation** faite par raymond de Lapauze  
 et gieu fabie de Lunel en sarau de raymond de la  
 pauze de certains biens au masage de Lapauze  
 En date de Lan 1289. N° 11

*Coulombrenque*  
**Donnation** faite par Godefroy de Janus  
 de l'abbé de Bonnecombe d'une sénéderie dille hermenue  
 et d'une vigne a Coulombrenque de Bogaines en date de Lan  
 1204. N<sup>o</sup> . . . . . 7

*Cayrel*  
**Donnation** faite par Hugues de Bonneville  
 sire de l'abbé de Bonnecombe de la moitié de la  
 sénéderie de sénéderie hermenue et d'une vigne a  
 Cayrel en date de Lan 1212. N<sup>o</sup> . . . . . 8

*Fontaine  
Dazantelle*  
**Donnation** faite par la veuve de Bertrand  
 d'un aux religieux de Bonnecombe d'une vigne a la  
 fontaine dazantelle en date de Lan 1248. N<sup>o</sup> . 9

*Bogaines*  
**Donnation** faite par Peyrouelle fournelle aux  
 Religieux de Bonnecombe de deux pièces de terre a  
 Bogaines en date de Lan 1266. N<sup>o</sup> . . . . . 10

*Lapoux*  
**Donnation** faite par Raymond de Lapoux  
 et Jean fabie de Lume en faveur de Raymond de la  
 Lapoux de certains biens au usage de Lapoux  
 En date de Lan 1289. N<sup>o</sup> . . . . . 11



*Cupai*  
**Donnation** faite par Guilhaume  
 tourtoire en faveur des religieux de Douneombe du terroir  
 appelle de Cupai, confrontant avec le mar de Canel  
 avec le mar de Sapauve, avec le terroir del Cause  
 En date de l'an 1290 No 12.

*Lasfargues*  
**Donnation** faite de quatre sols Nodamois  
 de Cuisse sur un terroir appelle de Lasfargues par  
 de Valaog, Sapierre, Seigneur del Statut en faveur de m.  
 Labbe de Douneombe en date de l'an 1300 No 13.

*Saligny*  
**Clause du testament** de m. pour molin us  
 de marthia par lequel il donne au foyent de  
 Douneombe une vigne situee au terroir de Saligny  
 En date de l'an 1361 No 14.

# Chapitre 2. Liasse Seconde Des achats.

*Palinhaga* Vente faite par Durand Fabri le Sa femme en  
 faveur de l'abbé de Donnouombe, d'une piece de terre au  
 terroir de palinhaga, confrontant du Couchant avec  
 terre dudit seigneur abbe, d'autre part avec la terre du  
 temple, et autres confrontations en date de l'an 1201  
 Collee No - - - - - 1

*saute* Vente faite par Guilhaume de Lapauze en  
 faveur du Couvent de Donnouombe d'une maison fillee  
 au masage de Lapauze en date du 12. mars 1230  
 devant m<sup>r</sup> serupé N<sup>o</sup>. Collee No - - - - - 2.

*Rogauer* Contrat d'Echange entre Hugues Comte de rodez  
 & Gaithard de uviabel sacrestain de Donnouombe  
 au nom dudit Couvent par lequel l'exchange s'est ouvert



Baille aus Seignur Coule quatre sols reddant. Pensive  
 avec d'icelle au mar de Hoques et autres droits, et en Coule,  
 Echange de Seignur Coule Baille aus Couens Les.  
 vignes qui avoit a Bogaines confrontant avec Les  
 vignes aus Setol, terre de La Blancouenne, Suisseau  
 des Gorges, du Levant avec terre de Bonnecombe, en  
 date du mois d'Avril 1248. No. 2.

Vente faite par Pierre Carriere de marulhac et  
 Gorges son fils en faveur des religieux de Bonnecombe, d'une  
 vigne située au terroir de La Gorges, et de La fombe  
 de Bogaines en date du mois de Janvier 1247. No. 3.

Vente faite par Guilhaume Creato de rodet. En  
 faveur du seignur abbe de Bonnecombe, d'un parterre de terre  
 aus appartenances de marulhac, sous Bogaines,  
 confrontant d'une part avec La fassende de m. Le Comte  
 de rodet, d'autre part avec La fassende de Bonnecombe  
 et avec terre d'henri de La Hoque au prix de quarante  
 sols en date du 2. de ides de may 1250. No. 4.

*magis*  
**Vente** faite par marceline de Broune fille de  
 n<sup>o</sup>. 11. de Broune et de madame Jolianne, en faveur de  
 n<sup>o</sup>. 12. de Broune d'une vigne, et uogarette  
 au terroir d'Angler, La uogarette franche, de tout pres de  
 marulthieu, Confrontant avec les terres de Broune  
 de deux parts et avec les terres de Jean Panary, au  
 pres d'un fol bon rodamois, en date du 11. de Kalendes  
 de juin 1264. n<sup>o</sup>. - - - - - 5.



*Bogaines*  
**Vente** faite par Bernard del Cros de Cleraux  
 en faveur de l'abbé de Broune d'une vigne, pres  
 Bogaines, mouvante de l'abbaye, Confrontant d'une  
 part avec vigne du Temple, de deux parts avec vigne du  
 Broune, et avec vigne de pierre mouneja, au pres  
 de huit livres en date du 5. de vides de juillet 1253  
 devant n<sup>o</sup>. Josy n<sup>o</sup>. 11. - - - - - 6.

*Dem*  
**Vente** faite par B. del verdie, en faveur des  
 Religieux de Broune d'une vigne situee a Laporte  
 de Bogaines, mouvante de l'abbaye, Confrontant



364

avec vigne de pierre molle, avec vigne Esfardin de Donnucombe  
de l'autre part avec l'arue publique au pris de quarante  
sols en date du 12. de Kalander d'Avril 1253. devant mo  
joz no. 90

**Vente**, Paopierre de Gradelir, et aune blanche  
Dogaunes. La femme en faveur de religieux de Donnucombe, d'une  
vigne a Dogaunes, sous La fontaine appellee arzantelle  
Confrontant avec les vignes de monnija, avec les vignes  
de La maison de Dogaunes, et avec vigne du temple, au  
pris de Cent nonante sols, Grand rod amoir, en date du 10. de  
Kalander de fevrier 1253. No. 8

**Vente** faite par fleuve de Sauguiac abbé de  
Demi monastere de rodes, en faveur de l'abbé du Couvent des  
Droits de Censure et directe quelle avoit en lad qualite  
D'abbé, sus les vignes situes pres la maison de  
Dogaunes, l'une sordie, paopierre molle, et l'autre  
sordie, Confrontant d'une part avec l'arue  
qui monte de La porte de Dogaunes, et qui conduit

à donnee, d'autre part avec vigne de pierre Carrière, et  
 d'autre part avec la maison de Bougaumes, au pris de  
 six livres dix sols Noivoir, Cette vente fut faite de  
 l'agrément de religieux du monastere, et se pris employé  
 à l'achat de l'vigne de hilare et hugues siliane  
 freres, Lad vente eut date du dix<sup>e</sup> de Kalende de mars  
 1259. N<sup>o</sup> . . . . . )

*frat.* Vente faite par Jean et dordé del prat en  
 faveur de m<sup>r</sup> l'abbé de donnecombe de tout le masage del  
 prat situe dans la paroisse de marichies, confrontant  
 avec leuisseau de cuoy d'autre part avec le Champ  
 ymenguerie, avec le Champ auleng, et avec terres de  
 l'hospital de J<sup>e</sup> Jean et autres confrontations au pris  
 de trois cent treize sols en date de Lan 1284. N<sup>o</sup> 10

*Bogaumes* Vente faite par pierre Couvre, et sa femme en  
 faveur de l'abbé de donnecombe, d'une vigne située à  
 Bogaumes, et dans l'adirecte de Lad abbaye, confrontant  
 avec le chemin de marillai a parat, avec vigne



Hugues Clavel, et avec vignes La Grange de Bogantes  
aupres de nonante six sols rodannois endate du premier  
jour de la lune apres la chaire de J. pere 1286. devant  
m. montmeja no. de maritima 90 . . . . . 11

*arrantette*  
Vente faite par raymond de montmeja no. de maritima  
enfant du sire de Donnoumbe, d'une vigne appelée  
desous l'arrantette, confinant d'une part avec vigne  
dud monastere. d'autre part avec terre de S. de Sculin  
vigne d'hugues de Calcia, et vigne des Carriers  
aupres de dix livres rodannois endate du 16. de kalendes  
de fev. 1290 90 . . . . . 12

*plats*  
Vente faite par Guilhaume albefon de maritima a  
l'abbé Donnoumbe, d'une vigne située dans la par. de J.  
Pere de nauette et au local de plats del puech, confinant  
de trois parts avec vignes de La grange de Bogantes,  
d'autre part avec vigne d'hugues albefon, endate le mardi  
apres la purification de la vierge 1291 90 . . . . . 13

*anuelle*  
**Vente** faite par raymond de monnija a l'abbé de  
 Dounecombe, d'une piece de vigne située au local d'arvenelle  
 sive de dougaune, franche et quitte de toute censure et de  
 toute autre servitude, confrontant d'une part avec vignes  
 d'hugues de Calvial et de d'autre parts avec vignes de la  
 abbaye en date de Lan 1293. No. 14.



*puich*  
**Vente** faite par Guilhaume de albison, de marcellin  
 en faveur des religieux de Dounecombe, d'une vigne située au  
 local del puich près la grange de dougaune nouvelle  
 de l'abbaye de Savin, confrontant du levant  
 avec vigne de pierre maynet, du couchant vigne des Couvent  
 ou pouds, avec vigne du vendeur qui est franche et libre, et  
 du haut avec terre de m<sup>r</sup> de paulin, en date du premier  
 jour de la lune avant la feste de s<sup>t</sup> andré 1294.  
 No. 15

*saure*  
**Vente** faite par Dordé de la vignarie, et l'illamonde  
 sa femme en faveur des religieux de Dounecombe, de toute



deux droits sur le masage de Laporte, lequel confronte  
 d'un part avec le mas de Bonnet, avec le mas de  
 Guippouilles, avec le ruisseau de Dourdou, et avec Combe  
 nyere lequel masage est de l'adirecte d'iceux Couvent  
 comme s'ignure du masage, est sujette a la Censiv  
 de quatre Setiers une Carte de bled; savoir Cinq Cartes  
 de froment, trois Cartes et demij Seigle, deux Setiers et demij  
 Carte d'avoine, mesure de Couques, Cinq Solz Rodannois  
 et demij Livre de Cire en date de Lan 1296 acte retenu  
 par monseigneur No . . . . . 16

fas

Vente faite par Raymond Fouquier Esparveu  
 des religieux de Bonnecombe, d'une vigne situee dans La paroi  
 de St. Pierre de nouvelle, et au terroir des fas, confrontant  
 avec le bois de Bogannes, avec vigne de Dards Canols, avec  
 vigne de Raymond de Grousaigne, laquelle vigne vendue  
 Nels de l'adirecte de l'ad abbaye de Bonnecombe En  
 date de Lan 1318 No . . . . . 11

S

*parvois que*  
**Vente** faite par dordi Delmarde marilliaci Ev  
 parvois de religieus de Bonnecombe, d'une vigne apalmarques  
 parvois deff. pierre de nauelle, Confrontant d'une part avec  
 La vigne de pour de grabelo, avec La vigne de Bernard  
 deltoou, avec Le chemin de Douner a Brogauer en date  
 de Lan 1518 acte Notteu par Sjaguet no. 91 18

*puich*  
**Retention** La puissance deff. faite par les  
 Religieus de Bonnecombe de La quatrieme partie d'une  
 vigne, situee al puich qui avoit ete vendue a Lencan  
 de Lad ville de marilliac au prix de Cent dix flor  
 Les. acte en date de Lan 1521. No 111 19



*Combe - Panader*  
**Vente** faite par Sieur de molinier en parvois de  
 Religieus de Bonnecombe, d'une vigne franche, et quite de toute  
 Censive, et de toute autre prestation, situee a La Combe  
 Panader dans La parvois deff. pierre de nauelle, Confront  
 d'une part, avec Les vignes de La grange de Brogauer  
 d'autre part avec La vigne d'hugues Blauxac, et avec  
 H



La vigne de Jean Campelt Liee alle en date de Lan 1346

Vente faite par Pierre Malignier de Marilliac en  
 faveur de l'abbé de Bonnecombe, d'une piece de terre située  
 au masage de Jac, libre de toutes charges confrontant  
 de deux parts avec les terres de Bogauues, d'autre  
 part avec les terres de Bernard Cabriere, d'autre part  
 avec la vigne d'Hugues Blauze au pris de vingt Sept  
 sols en date de Lan 1347 No 21

Vente faite par Pierre et Bernard de Supp'freres  
 en faveur des religieux de Bonnecombe, d'une vigne aux  
 appartenances de Marilliac appelée Bogauues franche  
 et libre de tous droits, feigneuriaux, confrontant d'une  
 part avec vigne d'heritiers de Lagarde, et avec vigne  
 de Lagrange de Bogauues, en date de Lan 1371  
 Cote No 22

La pource  
 +  
 Vente faite par Vivian de moult demourcau

6  
 L'aveu d'astice abbé de Donnecombe, d'une maison au  
 maillot village de Lapause, du masage del maillot, du masage  
 de La Subatiere, et du masage del Calmel, Le tout  
 Calmel  
 situe sans Lapavoise de marilhac, Confrontant avec  
 Lesuiseau de doudou, avec Lesuiseau de Donnat, avec  
 Lesuiseau de Combemeyre et de Canteloubette, avec Le  
 Chemin de Donnat, au pris de quatorze cents sols en  
 date du 1<sup>er</sup> jour a près Lapentevotte 1279. acte Notaire  
 Pasfabre n<sup>o</sup>. de marilhac n<sup>o</sup> . . . . . 23.

Change, entre Les Religieux de Donnecombe d'une part  
 et m<sup>re</sup> Jean Vitalis n<sup>o</sup>. serodet d'autre part, par lequel  
 Lesd<sup>s</sup> Vitalis bailla auxd<sup>s</sup> Religieux un pré contenant une  
 journée a faucher, situés appartenances de Bogauer  
 confrontant avec Lesuiseau de Crenant, avec Le Chemin  
 serodet a marilhac, avec pré de m<sup>re</sup> Bernard Cabrieja  
 prebre,

Et En Contrechange Lesd<sup>s</sup> Religieux baillèrent au m<sup>re</sup>  
 Vitalis, un pré près Le moulin de Laroque, avec Le  
 &

Bogauer



Dogaues

272

garden d'antoin Rolland, et terres de vitallerie en d'alle du  
24. mars 1506. au sieur de pavie de l'ineo no. de magin

27

24.

Chapitre 3<sup>e</sup>  
Liasse troisieme  
Des Beaux a fens

faid Bail a cens fait par l'abbé de Brumcombe  
a dord' aybellij d'une piece de terre au terroir del par  
sous la cinquiesme partie de fruits en d'alle de Lau

1200 910

I

*Boisgannes*  
**Bail** à fens fait par l'abbé de Donnecombe  
 arajmond Genieys, d'une telerie de terre a Boisgannes, —  
 Confrontant avec le chemin de Boisgannes, apanal, avec  
 La Carter, et terre d'hugues de noquiers, sous la fensiv  
 d'un teler de froment en date de l'an 1250. No. 1<sup>er</sup>

*Pradelles*  
**Bail** a fens fait par l'abbé de Donnecombe a  
 Brenguien Mau d'un pre et bois a La riviere de Pradelles  
 Confrontant d'une part avec L'empereur Cardinal  
 d'autre part avec le pre de Lad. abbaye, avec le bois  
 des madelars, et avec bois du Donnecombe, sous la  
 Couvre d'un teler de froment, d'une demie rodanois  
 Et une geline, et autres droits Seigneuriaux, en date du  
 5<sup>e</sup> des ides de mars 1267. Devant l'abbé no. 2.

*min*  
**Bail** a fens fait par huc hugues nequiers, a girard  
 Garabrou de tout le masage del min Confrontant avec  
 La terre de Meyrime de Cardaillou, avec le chemin de  
 valadij a rodets, d'autre part avec terre d'hugues de Nahou  
 Et d'autre part avec terre de Breman lehor,



Bluc une pice de terre au village Confontant

avec se Chami de parat a valady, Dautre part avec

terre de Jacques Nethon, Dautre part avec la terre de

legiere de Charpentier avec la Curie de deux etats de

fourcau maison de parat, avec deux obelrod amois d'aucun

et de parat de fruit, de parat terre de de l'apostrophe

est acte en date du premier jour de la semaine apres la

Ante 1770. 910

Bail a Courrai par table de 650 marcs de

Charitables fait de tout de mariage del 650 marcs, et de

deux de parat de marais, Confontant avec de

mairie de de parat, avec de l'ancien de de parat

avec terre de de de parat, avec terre de de de parat

deux de Curie de de parat, avec terre de de de parat

de de parat de de parat, avec terre de de de parat

de de parat de de parat, avec terre de de de parat

de de parat de de parat, avec terre de de de parat

de de parat de de parat, avec terre de de de parat

de de parat de de parat, avec terre de de de parat

de de parat de de parat, avec terre de de de parat

de de parat de de parat, avec terre de de de parat

**Traité** a Guis fait par le Roi de France et de Navarre le 15 Mars 1564. Son contenu est

Remontant à l'origine des terres appelées auzou  
entre Paris & Angers, de Paris, Contenant une terre qui  
est. & Paris de St. Ma. de Carailha, une terre de  
M<sup>r</sup> de Paris, une terre de Gypres, et une terre sub  
Contenu dans la Cour de Justice de France, sur Paris  
avec, mesure de Paris, une lieue, avec des lieux d'Angers  
la ville de Paris 1564 et de la même avant de Paris au  
Même la même 1564

**Traité** a Guis fait par le Roi de France et de Navarre le 15 Mars 1564

entre le Roi de France et de Navarre et le Duc de  
Bretagne, Contenant une terre de Paris de Paris  
et une terre de Paris de Paris, sous la Cour de Justice  
Paris, & de Paris de Paris, en Paris de Paris, après  
le 15 Mars 1564, au même par Paris 1564 de Paris  
Paris 1564

**Traité** a Guis fait par le Roi de France et de Navarre le 15 Mars 1564

entre le Roi de France et de Navarre et le Duc de  
Bretagne, Contenant une terre de Paris de Paris  
de Paris de Paris, avec des lieux de Paris, avec Paris  
de Paris de Paris, avec des lieux de Paris de Paris











Deuts a Euro  
Le Deuts de St. Aril 1507 aram me Deuts us a 9<sup>th</sup> 12

**Deuts** a Euro fait par kabb' de Donuante a pira

Le a Donuante fait par kabb' de Donuante a pira  
am a kabb' de Donuante us a 9<sup>th</sup> 12

am a kabb' de Donuante us a 9<sup>th</sup> 12  
am a kabb' de Donuante us a 9<sup>th</sup> 12

am a kabb' de Donuante us a 9<sup>th</sup> 12  
am a kabb' de Donuante us a 9<sup>th</sup> 12

**Deuts** a Euro fait par kabb' de Donuante a pira

am a kabb' de Donuante us a 9<sup>th</sup> 12  
am a kabb' de Donuante us a 9<sup>th</sup> 12

am a kabb' de Donuante us a 9<sup>th</sup> 12  
am a kabb' de Donuante us a 9<sup>th</sup> 12

am a kabb' de Donuante us a 9<sup>th</sup> 12  
am a kabb' de Donuante us a 9<sup>th</sup> 12

am a kabb' de Donuante us a 9<sup>th</sup> 12  
am a kabb' de Donuante us a 9<sup>th</sup> 12

**Deuts** a Euro fait par kabb' de Donuante a pira

am a kabb' de Donuante us a 9<sup>th</sup> 12  
am a kabb' de Donuante us a 9<sup>th</sup> 12



marulhia et au vignoble de Salinague, Confrontant avec  
 vignede Raymond uoye, avec vignede Raymond Rolland, avec  
 le Chemin de marulhia a Bogauer, sous La Censin.  
 de deux deniers une obolle tournois et autre d'entre Seigneurs  
 En date du 1<sup>er</sup> L<sup>re</sup> 1424, acte retenu par m<sup>re</sup> Thiuow uoye  
 de marulhia Colle No 75

*saure* Bail a Cens fait par l'abbé de Bonnecombe  
 a Guilhaume Charbou Laboureur du masage de quipoulou  
 paroisse de marulhia d'une piece de terre a Lapause,  
 Confrontant d'un Coste avec terre de Jean Salon dit  
 Louroumatal, vigne herme, d'autre part avec vignede  
 Penuw, avec Chemin de marulhia a promis

*idem* Plus une piece de terre aud masage de Lapause

*idem* Plus autre piece de terre aud masage, et au local  
 appelle Lou Clot de La tremouillieyre, Confrontant avec  
 Pied d'au Penuw, d'autre part terre de Guilhaume Charbou  
 et de La Loubatiere, avec terre de Jean Charlou appelle  
 G

Sou pla del gas.

**Plus** autre piece de terre au masage de Laporte  
 Confiantant avec terres desd Charlou, et avec terres dnd  
 Seneuo, sous La Censive dune Carte de froment, et dune  
 Carte d'avoine mesure de mariulhac, avec douze deniers  
 d'aupied et autres droitz seigneuriaux en date du 25. Janv.  
 1435: devant m<sup>r</sup> pierre arnal no<sup>te</sup> 90 . . . . 16.

**Bail** a Cens fait par l'abbie de Donnoumbe a  
 pierre et gebelin marieu du masage de nuspad, parre  
 de valady dune piece de terre dans Laparroise de valady  
 sous La Croix de poligneyre aus appartenances de La  
 montaigne delmon, dune part du masage de valady et au  
 masage de Serres, et arodetz, d'autres parts avec terres de  
 dorde alary et terre de brenquieu de palaret de nusper  
 avec terre d'antome de fontalbac, avec terres de brenquieu  
 de palaret, avec terres de jean tournue, avec terre de  
 Raymond d'arthelemy, avec Le Chemin de valady arodetz

**Plus** autre piece de terre au local de franquille





Ni ad rigne, in autu fandi a ca Coure del

par

**Plus** autu terra pignoral chine galuauu

que vilage del fa, se tout lone de Curre de

trude etis no amoir et a desoieiu partie de tous

ser eties et de quina, a de sime, a de d'auce et

de justice en date du 2<sup>e</sup> janvier 1479 au dit lieu

de u. Cambesport No. 110. . . . . 19



# Chapitre N<sup>o</sup> Liasse Quatrieme Des Reconnoissances

alteson  
 par Pierre Bourgeois de Marichin, bourgeois de M<sup>o</sup>  
 l'abbé de Montmorant, mine vignu au terroir d'Alteson  
 confrontant d'une part au vignu de Marchalens  
 vaine, d'autre part avec vignu de Hugues metel, et au  
 La Courte de deux devis en date de l'an 1358.  
 Cette etc . . . . . I

fauc  
 soustains  
 Estuats  
 maillat

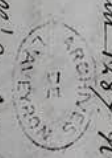
Accord entre m<sup>o</sup> l'abbé de Montmorant d'une  
 part Jean Bernart de Agganz, Jean Et Bernart  
 de plan par lequel ils reconnoissent en foyeux sur leig<sup>o</sup>  
 abbé des terroirs de la paux, soustains, Cahual,  
 Enualhat, et de la Courte de deux devis en date de l'an 1358.

Des lettres de lige, de lettres d'arrêts, leués 1670  
Recomorjancas, de la Cour de France, le 10 Mars 1785  
au d'Allemu parapaté 1032 de uaraihae qto . 2.

### Recomorjancas

En vertu d'un décret de l'Assemblée  
Nationale de la Cour de France, le 10 Mars 1785  
Monsieur de la Cour de France, le 10 Mars 1785  
Des lettres de lige, de lettres d'arrêts, leués 1670  
Recomorjancas, de la Cour de France, le 10 Mars 1785  
au d'Allemu parapaté 1032 de uaraihae qto . 2.

### Recomorjancas



En vertu d'un décret de l'Assemblée  
Nationale de la Cour de France, le 10 Mars 1785  
Monsieur de la Cour de France, le 10 Mars 1785  
Des lettres de lige, de lettres d'arrêts, leués 1670  
Recomorjancas, de la Cour de France, le 10 Mars 1785  
au d'Allemu parapaté 1032 de uaraihae qto . 2.

### Plus en Grand

Recomorjancas en paraté de la Cour de France, le 10 Mars 1785  
au d'Allemu parapaté 1032 de uaraihae qto . 2.



# Chapitre N<sup>o</sup> Liasse Quatrieme Des Reconnoissances

altesse  
N<sup>ostre</sup> Seign<sup>eur</sup> de Bourgogne de Marchie de Flandres de MU<sup>lti</sup>

Abbe de Conventuels, N<sup>ostre</sup> vigne au terroir de l'abbey

Conventuel N<sup>ostre</sup> vigne au vignon de l'abbey

vigne, N<sup>ostre</sup> part avei vigne de l'abbey melai, et de

de l'abbey de l'abbey de l'abbey de l'abbey de l'abbey

de l'abbey de l'abbey de l'abbey de l'abbey de l'abbey

Accord entre N<sup>ostre</sup> Abbe de Conventuels et N<sup>ostre</sup>

Seign<sup>eur</sup> Jean de l'abbey de l'abbey de l'abbey de l'abbey

de l'abbey de l'abbey de l'abbey de l'abbey de l'abbey

de l'abbey de l'abbey de l'abbey de l'abbey de l'abbey

de l'abbey de l'abbey de l'abbey de l'abbey de l'abbey





unie par alliance avec les seigneurs de la terre de Hongames  
 de Roubaix, et que de suite de nouvelles nominations  
 eurent lieu au service de la terre de Hongames  
 mais rien de non de suite, et de nouvelles avec

Prigaynes Sief de polingues se donna par terre tuisan

Pluie Sief de Solingues par terre struick.

avec autre sief de polingues par terre auroy.

avec autre sief de polingues par terre auroy.

avec autre sief avec xim par de même.

avec autre sief avec xim par de même.

Prigaynes sief de Roubaix par terre ebra.

Prigaynes sief avec vigie a vandy par Heime Heij

Prigaynes sief avec terre a de sa forester par Heime de la manie

**1588**

Prigaynes sief avec vigie avec Heime de la manie

avec us de Roubaix en une belle piece de terre

Plus un grand service de Roubaix

Quq' Nuonwophant' In fawue de m' tabbi de  
Dowuanda. Sautuiles) dequilles) leur point) uide) by -  
uain) dieu) de non) de fuy) et) celui) de Nuonwophant

puh **Seip** del puuh, par pierre del ael,

puuh) fuy, de douua) par Raymond) voinha)

Quonon) fuy) de aca, Gonuacien, par pierre) d'lan.

puh) fuy) al) puuh) par pierre) tant)

al) son) fuy) a) al) bon) del) puuh, par) huque) Gato

Dieu) fuy) a) al) bon, par) Gouad) de) uouingra,

al) pion) fuy) a) al) pion) par) deux) stratin

son) fuy) a) son) par) douua) douua),

al) son) fuy) a) al) son) par) Jean) Soubier,

al) bon) fuy) a) al) bon) par) pierre) Hoque,

Dieu) fuy) a) al) bon) et) al) puuh) par) Raymond) de) uua,

Dieu) fuy) a) al) bon, par) pierre) Chyue,

Dieu) fuy) a) al) bon) par) douua) Sathounguo

Dieu) fuy) al) puuh) et) al) bon) par) Raymond) Soyrol

Sathounguo) fuy) a) polinguo) par) Jean) Carat,





<sup>Reconn</sup> Plus un fardin a sauer, Confratant dune  
 fait au jardin de Guillaume de Huppé, dautre part  
 au de Chamin de marichia, plus de la Courte de sauer  
 deuers Mademoiselle, en date du 10<sup>e</sup> aout 1585.

**A La suite** Et autre Reconnaissance

<sup>Reconn</sup> Contente au d'ignus abbé, par Gerard Carle de la  
 Sabatoye, dune piece de terre al uailhot, Confratant  
 dune part au terre de pierre de la Sabatoye  
 Et de lautre part au terre de Gerard de la  
 Sabatoye



<sup>Sabatoye</sup> Plus autre piece de terre au d'usage de la  
 Sabatoye Confratant dune part au terre de la  
 Et d'autre dune part, au terre de pierre de la  
 Sabatoye, plus de la Courte de sauer  
 1555. Lettres par Guillaume de Carville 15<sup>e</sup> de  
 marichia 9<sup>e</sup>

Plus un autre fardin au d'usage de la





Dune vigie au Terroir Stalbe fou. Confraternité d'une  
part au hucqes Catto, d'autre au vigie de Guichanau  
d'ignoues, d'autre part vigie de verdieu d'au d'au  
1556. No . . . . . 8

**Reconn** faite par Roymond Catre aud eliquies

abbé d'une vigie a marulhica lors de l'au d'au  
pouuoir de p'ouent m'au d'au 1555. No . . . . . 9

**Reconn** Conuente par pierre de Gonzolau

<sup>Ense</sup> Esparuade m' abbé de Souuencoude, d'un p'ud au  
<sup>longue</sup> uacage de Cople Confraternité avec son p'ud istant  
au de Chouin de marulhica de l'au, au de l'au de

offe de uacage de l'au, lors de l'au de  
doux auuier d'ad auuier, au de l'au de l'au de l'au

En 1556 au 11<sup>e</sup> auuier 1559 d'au m' auuier m' auuier  
Cote No . . . . . 10

**Reconn** Conuente a m' abbé de Souuencoude

<sup>Montlige</sup> de Souuencoude de p'radelle, d'une vigie a Souuencoude



deux et a. Cautin de Guay Card. de France de la part  
a de impotee par digne de tout Carte No. II

# Chapitre 5.

## Plasse Cinquaines

Faurimes & autres

admirable

Plasse

Q

te faite par Jacques Rouyhouz un freres  
de l'ancien d'ouin. Plasse piee de tout par  
l'ancien de l'aller avec d'atation qu'un vider de



Douneons en date de Kan 1928 No 1.

<sup>partielle</sup> **Sept.** fait par Dord' Duprat a lui et demeur  
savit freres d'une piece de terre avec appartenances  
et marchandises avec sauxim fait par l'abbé de  
Douneons, en date de 1285 No 2.

<sup>partielle</sup> **Quarime** fait par l'abbé de Douneons  
a Jean et Dord' de sa part, de sauxim partie  
du tenoir de Wyulba, en date de Kan 1295 No 3.

<sup>partielle</sup> **Quarime** fait par l'abbé de Douneons a Dord'  
Raynals, de sa part une part du village de l'homme  
en date de Kan 1298 No 4.

<sup>partielle</sup> **Quarime** fait par l'abbé de Douneons, en faveur  
de Guy et noquis, d'une vigie et d'une part de  
saurim de St. Seire de neauels, en date de Kan  
1317 No 5.

<sup>partielle</sup> **Quarime** fait par l'abbé de Douneons, d'une  
vigie a abasou, en date de Kan 1319 No 6.



Boogamer

494

Quintines fait par abbé de Boummeke, a  
moultin Guillaume vaquil de sur parois a moultin en date de

kan 1592: 910

7  
L'abbé fait par abbé de Boummeke, a une terre a  
Karenye d'ady, en date de kan 1595: 910

8

Deux L'abbé fait par abbé de Boummeke, a un a  
Boummeke s'ent de la terre d'un jardin a Boummeke, a une

a Boummeke, a une terre a Boummeke, en date de  
kan 1599: 910

9

albason L'abbé fait par abbé de Boummeke a parois de  
albason a une terre a albason, en date de kan 1590

10

Boummeke L'abbé fait par abbé de Boummeke a Boummeke  
de Boummeke a une terre a Boummeke, en date de kan 1590

11

albason L'abbé fait par abbé de Boummeke a Boummeke  
a une terre a albason en date de kan 1590: 910

12

albason L'abbé fait par abbé de Boummeke a Boummeke  
a une terre a Boummeke, en date de kan 1590: 910

13





**Quinies** fait par l'abbé de Brumoult

Robert, une vigne au vignoble de l'abbé en l'année de  
l'an 1315 910 19

Quinies fait par l'abbé de Brumoult a Guilhaume

Robert, une vigne de terre au terroir de l'abbé parois  
de l'abbé de Brumoult l'an 1316 910 20

Quinies fait par l'abbé de Brumoult a l'abbé royal

une vigne au vignoble de l'abbé, en l'année de  
l'an 1317 910 21

Quinies fait par l'abbé de Brumoult a Bernard

Robert, une vigne et un puch parois de Brumoult en  
l'année de l'an 1318 910 22

Quinies fait par l'abbé de Brumoult a Guilhaume

Robert, une vigne au vignoble de l'abbé en l'année  
de l'an 1320 910 23

Quinies fait par l'abbé de Brumoult a Robert

Robert, une vigne au vignoble de l'abbé en l'année  
de l'an 1320 910 24

**P**auxime, fait par kabbé de Soumoukba et  
Léonard Kauré, une vigne au puits en 1810 de l'an 1817.

1810 . . . . . 25.

**P**auxime fait par kabbé de Soumoukba et  
Pierre Kabbé

une vigne faite aux appartenances de son en 1810 de l'an  
1817. 26.

**P**auxime fait par kabbé de Soumoukba et  
Moukoko

vignes sur grand terrain, et dans les  
d'arbres de maraicherie en 1810 de l'an 1818. 27.

**P**ente faite par Pierre Kauré et  
quatre autres à Soumoukba, en 1810

de l'an 1810. 28.

**P**auxime fait par kabbé de Soumoukba et  
de maraicherie une vigne au puits de Soumoukba, en 1810

de l'an 1810. 29.

**P**auxime fait par kabbé de Soumoukba et  
de l'an 1810. 30.

**P**auxime fait par kabbé de Soumoukba et  
de l'an 1810. 30.

**P**auxime fait par kabbé de Soumoukba et  
de l'an 1810. 30.



# Boisguin

Notaire a Boisguin fait par Notaire de Boisguin

Notaire a Boisguin fait par Notaire de Boisguin

Notaire a Boisguin fait par Notaire de Boisguin

Notaire a Boisguin fait par Notaire de Boisguin

Notaire a Boisguin fait par Notaire de Boisguin

Notaire a Boisguin fait par Notaire de Boisguin

Notaire a Boisguin fait par Notaire de Boisguin

Notaire a Boisguin fait par Notaire de Boisguin

Notaire a Boisguin fait par Notaire de Boisguin

Notaire a Boisguin fait par Notaire de Boisguin

Notaire a Boisguin fait par Notaire de Boisguin

Notaire a Boisguin fait par Notaire de Boisguin

Notaire a Boisguin fait par Notaire de Boisguin

Notaire a Boisguin fait par Notaire de Boisguin

Notaire a Boisguin fait par Notaire de Boisguin

Notaire a Boisguin fait par Notaire de Boisguin

Notaire a Boisguin fait par Notaire de Boisguin

Notaire a Boisguin fait par Notaire de Boisguin

Notaire a Boisguin fait par Notaire de Boisguin

Aussine fait par l'abbé de Bonmont et le sieur de Bonmont

Le village de Bonmont au rignoble de Nivernais parochie de Nivernais l'an 1482. 910. 37.

Aussine fait par l'abbé de Bonmont et Jean Tanguy de la moite d'une vigne au village de la paroisse de Nivernais l'an 1500. 910. 38.

Aussine d'une vigne a marailles tenais appelle Bonmont l'an 1510. 910. 39.

Aussine fait par l'abbé de Bonmont a raymond marais d'une piece de terre a Nivernais l'an 1510. 910. 40.

Aussine fait par l'abbé de Bonmont a Jean Anglard de marailles d'une vigne a Nivernais l'an 1510. 910. 41.

Aussine fait par l'abbé de Bonmont a Jean Frangois d'une piece de terre a Nivernais et au seigneur de Nivernais d'une vigne a Nivernais l'an 1510. 910. 42.

Aussine fait par l'abbé de Bonmont a Nivernais d'une vigne a Nivernais l'an 1510. 910. 43.

Aussine fait par l'abbé de Bonmont a Nivernais d'une vigne a Nivernais l'an 1510. 910. 44.

Aussine fait par l'abbé de Bonmont a Nivernais d'une vigne a Nivernais l'an 1510. 910. 45.

Aussine fait par l'abbé de Bonmont a Nivernais d'une vigne a Nivernais l'an 1510. 910. 46.





De la Touche  
L'ALBINE par le d'Albion de Douvrouville

Le d'Albion de Douvrouville  
de l'an 1522. 910

L'ALBINE par le d'Albion de Douvrouville  
de l'an 1523. 910

L'ALBINE par le d'Albion de Douvrouville  
de l'an 1523. 910

L'ALBINE par le d'Albion de Douvrouville  
de l'an 1523. 910

L'ALBINE par le d'Albion de Douvrouville  
de l'an 1523. 910

L'ALBINE par le d'Albion de Douvrouville  
de l'an 1523. 910

L'ALBINE par le d'Albion de Douvrouville  
de l'an 1523. 910

L'ALBINE par le d'Albion de Douvrouville  
de l'an 1523. 910

L'ALBINE par le d'Albion de Douvrouville  
de l'an 1523. 910

L'ALBINE par le d'Albion de Douvrouville  
de l'an 1523. 910



# Chapitre 2

## Passé Sire

### Des Dames

*Finis de  
partibus*

# Sentence arbitrale entre le prince de

et le marquis de Montmorency

par laquelle il est décidé que le terrain appelé  
de la Côte de Montmorency, confrontant avec vignes de St  
Vigual, apparten au seigneur de la Côte, est dans les  
domaines de Montmorency en date de l'an 1229. No. 1

*Corr. de  
naville*

# Une Transaction passée entre le

seigneur de Montmorency d'une part, et M. le Grand de  
Carni de l'autre de St. Jean de Naville d'autre part  
à raison de leurs Controverses sus ledits lieux de  
parcours de Naville, par Montmorency et les seigneurs  
présentant qu'ils s'y opposent en suite en cas  
qu'ils venoient et des seigneurs au contraire prétendant







avant l'apostrophe de l'annexion 1293. Devant un belvédère

13<sup>e</sup> de maritima, approuvé et confirmé par le pape

ainsi que de Robert, et par le pape Innocent de Constantinople

et de l'union de l'acte 130

Autre est l'acte de la même union de l'union

par le notaire de l'acte 130

### Approbation & homologation de l'acte

transmission par le notaire de l'acte de l'union

l'union, par le pape Innocent de l'acte de l'union

1293. 1293. 1293. 1293. 1293. 1293. 1293. 1293. 1293. 1293.

Cette 130

### Contra, l'acte de l'union de l'union

l'acte de l'union de l'union de l'union de l'union

par le pape Innocent de l'acte de l'union de l'union

de l'union de l'union de l'union de l'union de l'union

qui a été au l'union de l'union de l'union de l'union

par le pape Innocent de l'union de l'union de l'union

de l'union de l'union de l'union de l'union de l'union



Chemin de Boisgallier a parat, vers a la Coule  
 qui est vers de ruyseau de a la Gorge, et vers de  
 l'auyseau, passant vers le ruyseau de a un point  
 Et Commence de Chemin de Boisgallier a Bouvry  
 entre vers le ruyseau, et par la seigneurie de ruyseau  
 au Champ, Le sus Champ au point, et vers point  
 au ruyseau de a la Gorge.

En Contrechance des sieurs de

Donneurs de la terre de marillan, vers  
 en vers de l'ouest de l'ouest, au point de ruyseau  
 entre vers la terre appelée Contrechance qui est entre  
 les de la Catholique, et de la Seigneurie de l'ouest vers  
 de vers de l'ouest de l'ouest, par la  
 Coller, en vers de l'ouest de l'ouest de l'ouest,  
 approuve de l'abbé de Donnemoulin, et de l'ouest de  
 Coller de

Autre extrait du même  
 de la Coller de

# Transaction.

duo in ams arbitral

<sup>Super</sup> <sup>Arbitral</sup> Entre mesme de Capouena Heligius de Conques, re  
 prius de Seglie de maritima, d'ua part, et de  
 claud de Donnouville, Haute part, par laquelle il  
 fut convenu que a desme de raitins de viguoble  
 de pavillaguer sera partage en deux portions l'as  
 l'entre d'ic' prius de maritima et de Donnouville de  
 Donnouville, a quel terre de Conques, au vigu de  
 Mayenne Nolland de a toque, au vigu de la  
 Capulayre de la transaction ou s'alle en 99<sup>es</sup> anis  
 lors Nolland paour de Nolland de Nolland et de Nolland  
 N<sup>es</sup> de maritima Cote de

# Plus un Jugement. Amant pas

<sup>Super</sup> <sup>Palais</sup> L'official de Nolland de prius de Curie de Nolland, entre  
 de Heligius de Donnouville, par lequel Jugement, le Conuillage  
 de village de Graville, par lequel de Nolland est appointe  
 aus Curie de Nolland sur le 1500.

La suite est approuvee



Instrumentum inter nos pactum aliquot et per Bonaventuram

Dei nati M. Lattii de p. l. nati de Sauterna, Poma (p. p.)

Castellanum de p. l. nati de Sauterna, Leo (a. u.)

Cap. 910



Capitulum 7  
Lasse Septe  
Littere de Justice

Transaction

Super litteris p. nati de Sauterna, Leo (a. u.)

† Copiata de Comitatu de Sauterna, Leo (a. u.)

Sur Les Contestations qui se sont avouées Ensemble a raison de  
 La juridiction mixte main, impere, du masage de Saus  
 sire de dommal, apres dans le mandement de Combies  
 que Led. Gerard de abriac soutenoit luy appartenir  
 sauf Droit de L'evêque de roder, et sur l'usage des  
 herbes, Saus, Glandage, et paturage dud masage, que  
 Led. de abriac soutenoit luy appartenir, et a raison de  
 La Chapre, et de La chaupre dud masage, surquoy Lesd  
 parties en suivant La decision des arbitres par luy pris  
 que La justice, haute, moyenne, et basse, dud masage de  
 Saus sire dommal, sera Commun, et indivise entières  
 & quelle sera exercée par un juge Commun, en date du  
 mois de mars 1511 acte Notentié par monseigneur N. de marillac

N°

I



Vidimus de Lad transaction Contenant un  
 Extrait d'icelle Cote N°

2.

Verbal dressé par M. de rupp N. de Saus la  
 publication des Lettres Royales portant permission





Stat. de pulchre

Ani

ordini de uenatoribus de Dominacione, Contra armandum  
ad La Roche, luyes legimus de uenat, pro legum arce  
les eludic de Dominacione est inuentionem de pulchre ad  
Xapoua et de Sabatini, puaqua ad hanc partem  
Noamora, ad arce Calle No 6.

**Prices**, rebat signi panni de Alhuyano Conuuluo  
au portuana Conuulua de pelli pro casu Rayo a  
l'offe de executione sub arce inquit rebat il reuue  
que de i' ad uenat a arqubis and arce, legunt rebat  
de date de l'equin 1587 No



